COMMUNICATIONS ORALES –

Fournir un résumé informatif et structuré qui respecte les standards suivants :
La présentation comportera 12 diapositives maximum pour 10 minutes de présentation.

• Il doit comporter au maximum 320 mots (hors titre, auteurs et affiliations, mots clés).

• Il doit obligatoirement être structuré en 4 paragraphes : Introduction, Méthodes, Résultats, Discussion/Conclusion, et doit comporter l’adresse du correspondant et la déclaration d’intérêt et des mots clés

• Il doit se suffire à lui-même en incluant tous les renseignements nécessaires à sa compréhension et contenir des données précises et quantifiées, sans renvoyer à un autre texte par des mentions telles que « les données seront approfondies...»

• Il ne doit pas comporter de graphique, tableau, figure ou référence bibliographique.